

sera développé ou mis au point afin de rendre à la population canadienne un service plus conforme à l'idéal démocratique.

M. WILLIAM HAYHURST (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas membre du comité du service civil mais, en ma qualité de nouveau député, il me semble, après avoir entendu les arguments énoncés, qu'il est plusieurs éléments que nous devons développer dans le système de nominations au mérite que la Commission du service civil est chargée d'appliquer. Le dernier orateur a fait observer que les nominations ne devraient pas se faire par favoritisme politique. Il se peut que la plupart des membres de la députation soient en faveur de nominations indépendantes de l'esprit de parti, mais ils sont aussi d'avis qu'elles se peuvent faire d'une manière pratique, compte tenu de l'éducation et de l'aptitude physique des candidats.

Au point de vue de l'éducation, on classe généralement les gens en deux catégories générales: ceux d'abord qui réussissent les épreuves orales—c'est, si vous voulez, le quotient d'intelligence—la somme des qualités qui font la personnalité mentale, et, en second lieu, ceux dont la personnalité physique est la grande qualité requise. La dernière catégorie se juge plutôt d'après les réflexes dus à l'aptitude à apprendre à faire des choses d'ordre physique, comme par exemple à conduire une bicyclette et à bien faire des courses, tandis que dans les épreuves d'intelligence on établit l'aptitude mentale d'un candidat. Nous devons donc étudier la question au point de vue psychologique.

Permettez-moi de dire, en ma qualité de nouveau député, que chaque fonctionnaire avec qui nous sommes venus en contact à la Chambre et au Parlement en général nous ont rendu les services les plus efficaces et les plus courts.

M. BLACKMORE: Très bien, très bien.

M. HAYHURST: Nous sommes donc d'avis que le système des nominations au mérite a produit de bons résultats. Nous avons en même temps l'impression que pour ce qui est de la nomination de gens dont le travail exige l'habileté physique, le choix peut être mieux fait par un comité chargé de faire l'épreuve de cette habileté aussi bien que de juger de la personnalité et des qualités mentales exigées dans chaque cas particulier.

Nous ne devons assurément pas mettre au rancart le système des nominations au mérite. Le fonctionnarisme réclame des gens d'un caractère tout différent que n'en veut la vie politique: j'estime qu'un politicien serait à peu près la dernière personne apte à faire le choix de candidats à certains postes du service

[M. Howard.]

public. Je tiens à déclarer que je suis en faveur du principe des nominations au mérite, en tenant compte également du type de personnes que réclament des postes autres que ceux où l'aptitude intellectuelle est de première importance.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), avec sa vivacité accoutumée a placé le reste de la députation dans une situation très désavantageuse, parce qu'il est venu aujourd'hui à la Chambre prêt à faire un discours fort documenté, tandis que nous avons tous été pris par surprise. Certes, vu qu'il parlait de personnalité, je n'ai pas pu m'empêcher de penser qu'il serait assuré d'obtenir le maximum des points pour cette qualité, quel que soit l'examineur.

J'ai eu l'avantage de faire partie l'an dernier du comité spécial chargé de faire enquête sur le service civil du Canada. Nous avons examiné la question à fond. Je crois que nous avons tenu plus de cinquante séances dont quelques-unes ont été très animées. Elles ont certainement toutes été intéressantes.

Tous les membres qui ont fait partie de ce comité ont appris quantité de choses au sujet de notre service civil. Les réunions du comité ont duré tellement longtemps que le rapport n'a été déposé qu'une journée ou deux avant la prorogation et nous n'avons pas eu l'occasion de l'étudier. Toutefois, il avait été entendu qu'au cours de la présente session le Gouvernement nous permettrait d'étudier le rapport au début de la session. Je prierai instamment le premier ministre (M. Mackenzie King) de nous fournir l'occasion de discuter le rapport de l'an prochain avant d'instituer un nouveau comité. Si on étudiait ce rapport on pourrait élucider plusieurs points et le travail du nouveau comité serait grandement simplifié. Il est évident que le premier ministre se rendra compte des avantages que nous retirerions en agissant de la sorte, simplement d'après la discussion qui a eu lieu cet après-midi à la Chambre.

Je ne partage pas l'opinion de l'honorable représentant de Témiscouata au sujet des conclusions du comité de l'an dernier. Il y a quantité de choses sur lesquelles nous ne nous entendons pas, mais je crois que la Commission du service civil est sortie indemne d'une enquête des plus minutieuses. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier le fonctionnement de la division des examens, et cependant l'honorable représentant de Témiscouata attaque le travail de ce service sans que nous l'ayons étudié en détail l'an dernier. L'honorable député sera de mon avis à ce sujet, je crois. C'est très regrettable et je crains fort que des accusations de ce genre fassent tort au service